



Problème de succession concernant une assurance-vie

Par **justpiotr**, le **07/05/2015** à **21:25**

Bonsoir,

J'ai il y a deux ans été désigné unique héritier de mon oncle (ou plutôt le mari de ma tante) La succession s'est faite (non sans heurts), le fisc est passé (70% tout de même).

Mais voilà, j'ai récemment reçu lettre portant sur une recherche de bénéficiaire(s) d'assurance-vie. La personne détentrice de cette assurance-vie avait désigné mon oncle comme bénéficiaire du contrat. Et étant décédée... en 1992! (l'assurance vie a sans doute été "perdue", puis "retrouvée" grâce aux changements de législation), l'assurance a finalement envoyé ce courrier à mon oncle, c'est-à-dire à moi.

Je suis allé à l'assurance muni de ce courrier et de toutes les attestations de succession, et en suis sorti en ayant entendu que je n'y avait aucun droit.

Leur argument: le bénéficiaire était mon oncle, pas moi. Et tant pis si durant ces 20 ans de recherche acharnée d'un nom inscrit devant leur nez mon oncle a commis l'imprudence de mourir.

Je ne suis pas un professionnel du droit, pourtant je sais qu'il y a anguille sous roche.

Ma question est donc: l'assurance me ment-elle?

Et si oui et si possible, par quel moyen (article de loi, ...) puis-je faire valoir mes droits?

J'ai l'impression qu'il y a une odeur de rance dans la question des assurances-vie, est-ce juste une impression?